



Référentiel de compétences des MASTERS EN MUSIQUE (tous instruments)

Domaine : Musique (type long)
Deuxième cycle (120 ECTS)
Niveau (du Cadre des Certifications) : 7
Année académique : 2023-2024

1. Réaliser, recréer, créer, manipuler et / ou produire de la musique à un niveau professionnel élevé, en exprimant ses propres concepts artistiques et en reflétant une personnalité musicale bien développée.

2. Démontrer une connaissance approfondie et critique des pratiques, des langages, des formes, des matériaux, des technologies et des techniques de la musique, des contextes historiques et théoriques, qui se traduit en des compétences artistiques approfondies et créatives par rapport au répertoire, aux styles, aux traditions d'interprétation de leur discipline.

3. Démontrer des compétences fondées en pensée et en conscience critiques.

4. Faire preuve d'aisance et de compétence dans l'utilisation d'une gamme de compétences sociales et de communication adaptées au contexte.

5. Démontrer une capacité à créer, réaliser et exprimer ses propres concepts artistiques, en veillant à ce que tous les éventuels points faibles dans les compétences liées aux domaines de l'exercice individuel de leur art, de la répétition, de la lecture, de l'audition, de la créativité et la créativité aient été abordés

6. Jouer leur rôle, constructif, dans le travail d'ensemble et / ou d'autres activités de collaboration ou projets.

7. Développer, présenter et réaliser des programmes cohérents et adaptés à un large éventail de contextes d'exécution différents.

8. Reconnaître l'interrelation entre la théorie et la pratique, et appliquer ces connaissances pour étayer et renforcer leur propre développement artistique ; identifier et utiliser la littérature pertinente et / ou d'autres ressources appropriées pour nourrir leur pratique et leur développement au sein de leur discipline, genre et / ou domaine d'étude.

9. Démontrer une maîtrise dans une gamme de modes de communication associés à leur pratique et à leur présentation à des publics spécialisés et non spécialistes.

10. Démontrer une compréhension approfondie du rôle du musicien dans la société contemporaine, en recherchant, en s'engageant et en réfléchissant sur des environnements de travail et des contextes professionnels pertinents.

11. Démontrer une attitude positive envers la volonté de s'engager et de s'intéresser au développement personnel et professionnel continu (tout au long de la vie).